

### 1866 / 1867 – Une autre idée pour une autre école

1866 - Alors que les Etats-Unis se remettent difficilement de la Guerre de Sécession, à des milliers de kilomètres de là, la petite Commune de Lugarde, elle, chevauche toujours son cheval de bataille : l'école communale.

Des filles, cette fois.

Car il faut faire face à la réalité, après plus d'une décennie d'acharnement à acquérir une maison d'école, celle-ci s'avère aujourd'hui bien trop petite pour tous les enfants. Tout ça pour ça !

Il faut frapper plus fort et voir plus grand. Pour ce faire, il est décidé de procéder à un échange de terrain avec un dénommé Pierre RODDE qui en possède un relativement éloigné du bourg sans en être à des années-lumière.

Le 14 novembre 1866, le Conseil Municipal entérinait l'échange.

Le 23 avril 1867, c'est l'Empereur Napoléon III qui validait le tout.

Pierre Rodde délaisse donc à titre d'échange la parcelle appelée « La Tioulaire » cadastrée C 258 limitée aux levants midi et couchant par la rue publique et au nord par la maison et jardin Loubeyre ;  
contre celle cadastrée C 2 limitée au levant par la terre Barathier, du midi le ruisseau de Ronzaine, du couchant le champ de la Veuve de François Veisset et du nord la rue publique.



Le 1<sup>er</sup> mai 1867, l'architecte départemental adjoint présentait le dossier de construction dont, ci-dessous, le mémoire explicatif qui nous éclaire sur l'aspect final du futur bâtiment.

### *Commune de Lugarde*

*Projet des travaux à exécuter pour construire une maison d'école à l'instruction des filles, dressé d'après les plans ci-annexés, lesquels se composent de deux feuilles de dessin.*

### *Mémoire explicatif*

*La Commune de Lugarde ayant été jusqu'ici privée d'une maison d'école pour les filles, est heureuse de profiter du legs qui lui a été fait pour l'aider à en construire une qui sera dirigée par des Religieuses et en raison de la distance qui se trouve éloigné des villes, le bourg de Lugarde, ce sera établi dans ce bâtiment une petite pharmacie tenue par une des sœurs institutrices, où les habitants*

*pourront se procurer immédiatement, à des prix moindres qu'ailleurs et sans frais de déplacement, les remèdes dont ils auront besoin.*

*Cette maison aura extérieurement 16 mètres de longueur sur 10 mètres de largeur. La cave de 5,80 m x 2,30 m sera placée sous le vestibule ; le rez-de-chaussée, divisé par quatre murs de [...] comprendra sur le devant deux classes de chacune 5,60 m x 5,00 m pouvant, les deux, contenir 56 élèves ; au fond, à gauche, en entrant, sera la cuisine et à côté le réfectoire.*

*Le premier étage sera composé de deux cellules pour les sœurs, d'un grand dortoir pour les enfants, ayant 5,60 m x 5,30 m, d'une pharmacie de 2,90 m x 3,30 m et enfin, de la chambre de la Supérieure avec alcôve fermée de manière à servir, dans le jour, de salon de compagnie. La hauteur du rez-de-chaussée sera de 3,60 m, d'un plancher à l'autre et de 3,00 m au 1<sup>er</sup> étage avec de grands greniers au-dessus, éclairés au midi par cinq fenêtres ou lucarnes de 1,10 m x 0,70 m.*

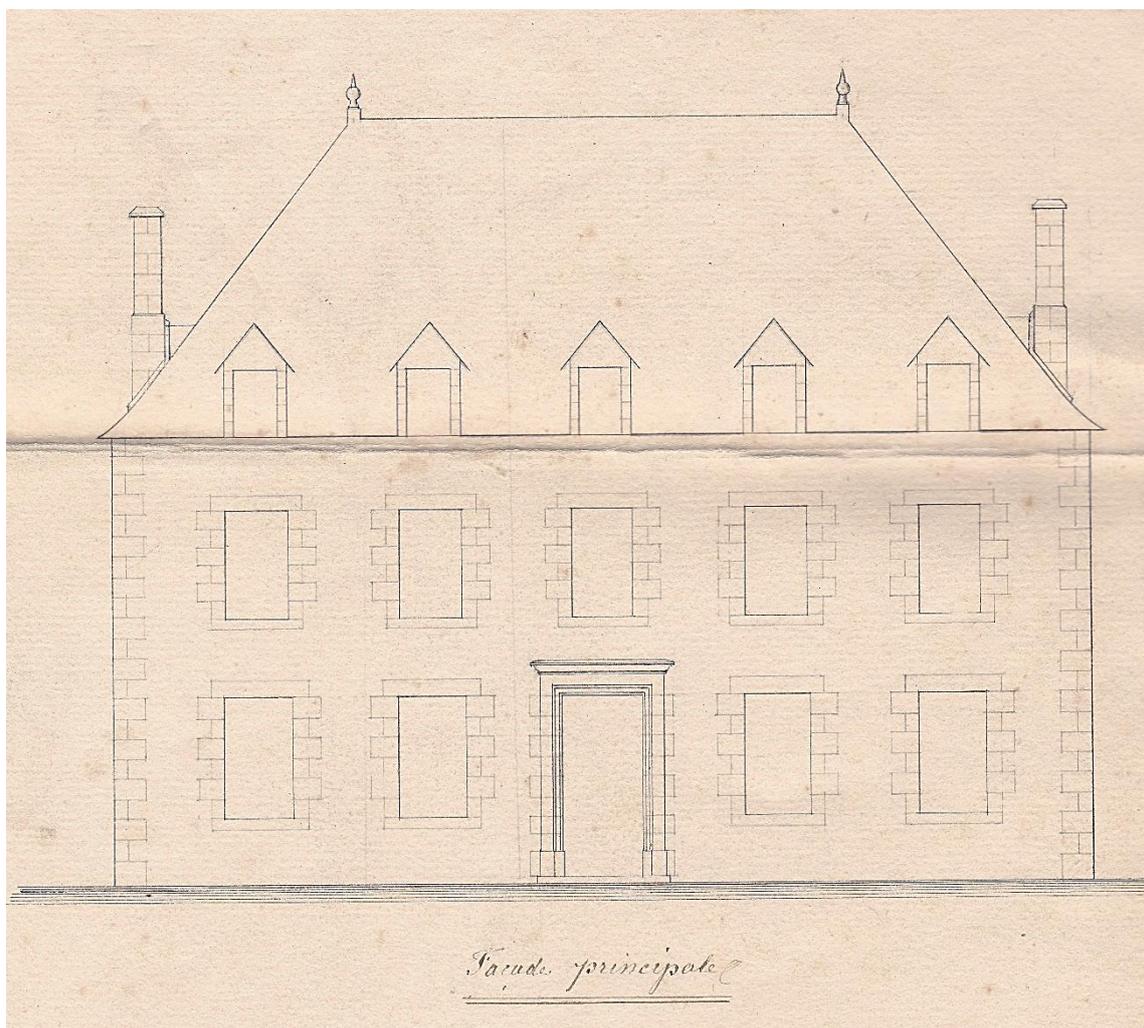
*A l'aspect nord du bâtiment seront, d'un côté, les latrines des enfants et de l'autre, celles des institutrices avec un petit poulailler à côté.*

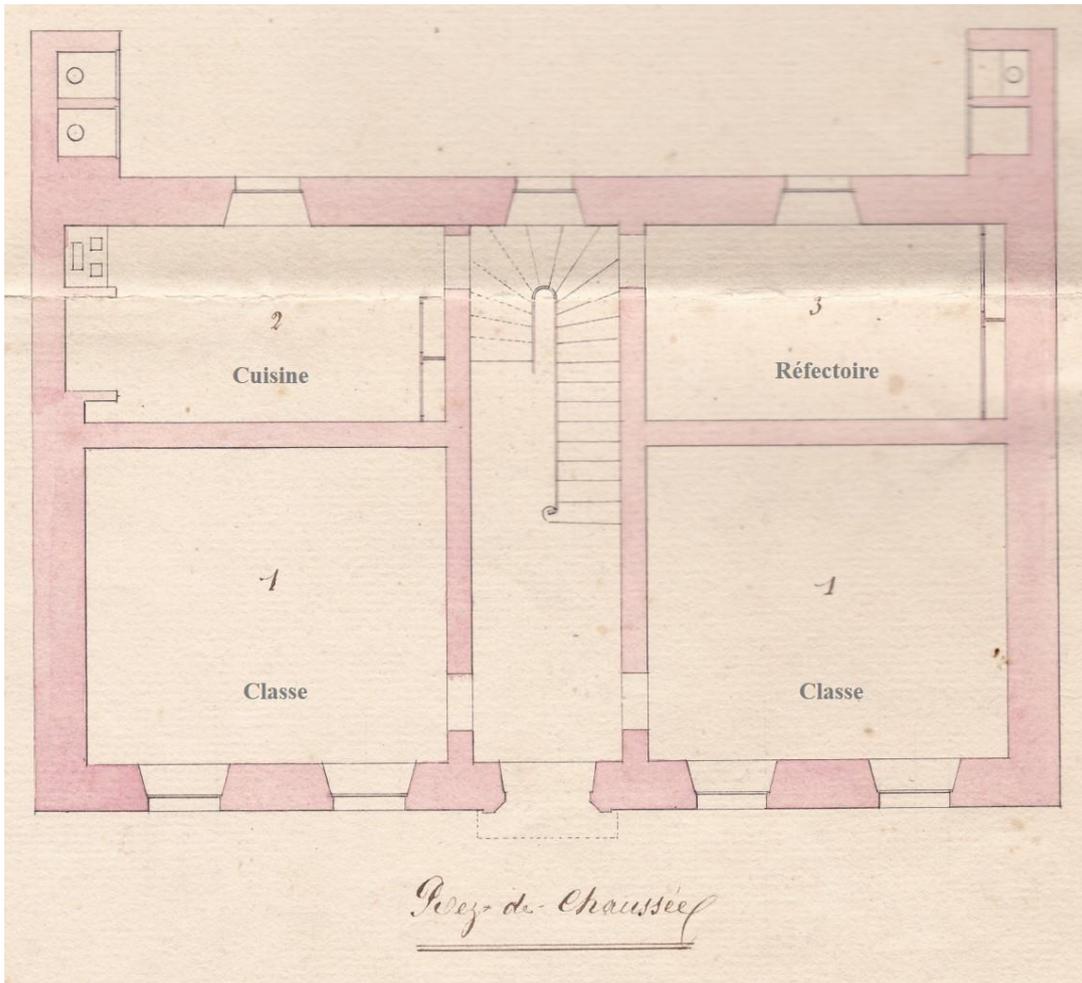
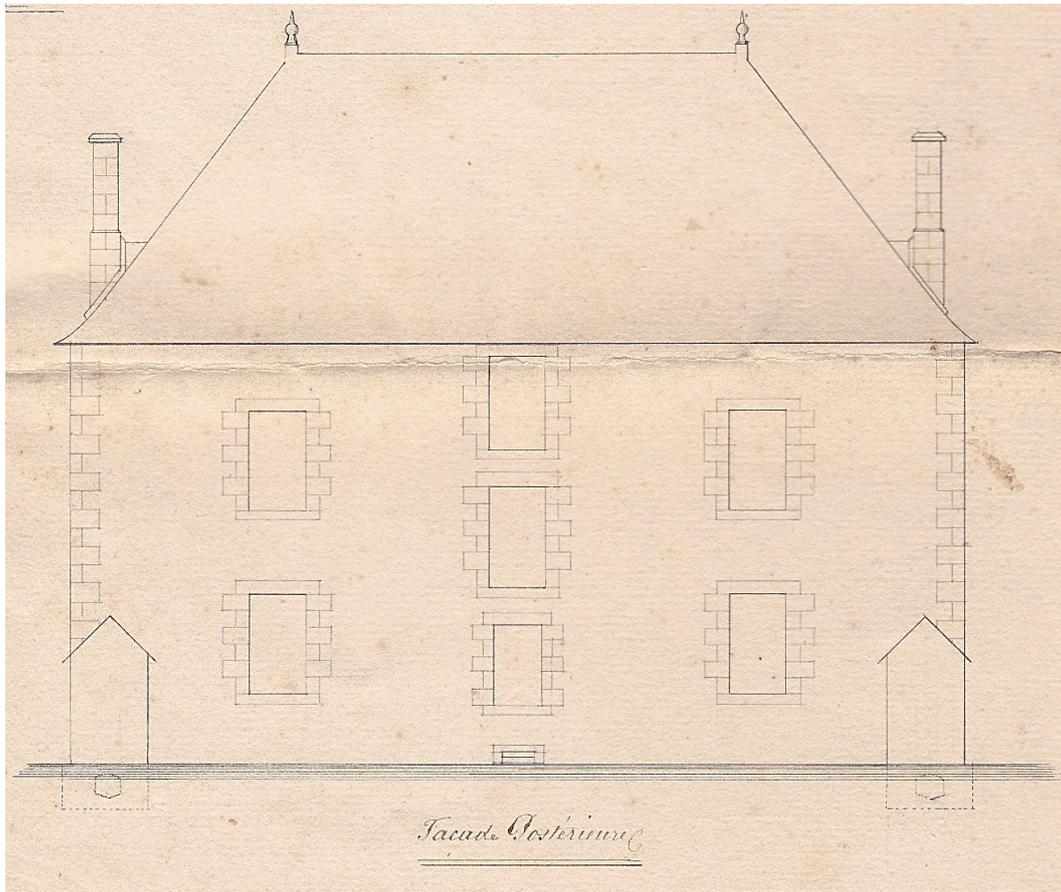
*Comme le bourg de Lugarde se trouve élevé et qu'il y fait assez froid l'hiver, M. le Maire et le Conseil Municipal ont tenu à ce qu'il n'y eut pas de porte au nord et ont décidé de ne faire, à cet aspect, que les ouvertures indispensables pour éclairer l'escalier et les logements qui se trouvent de ce côté-là.*

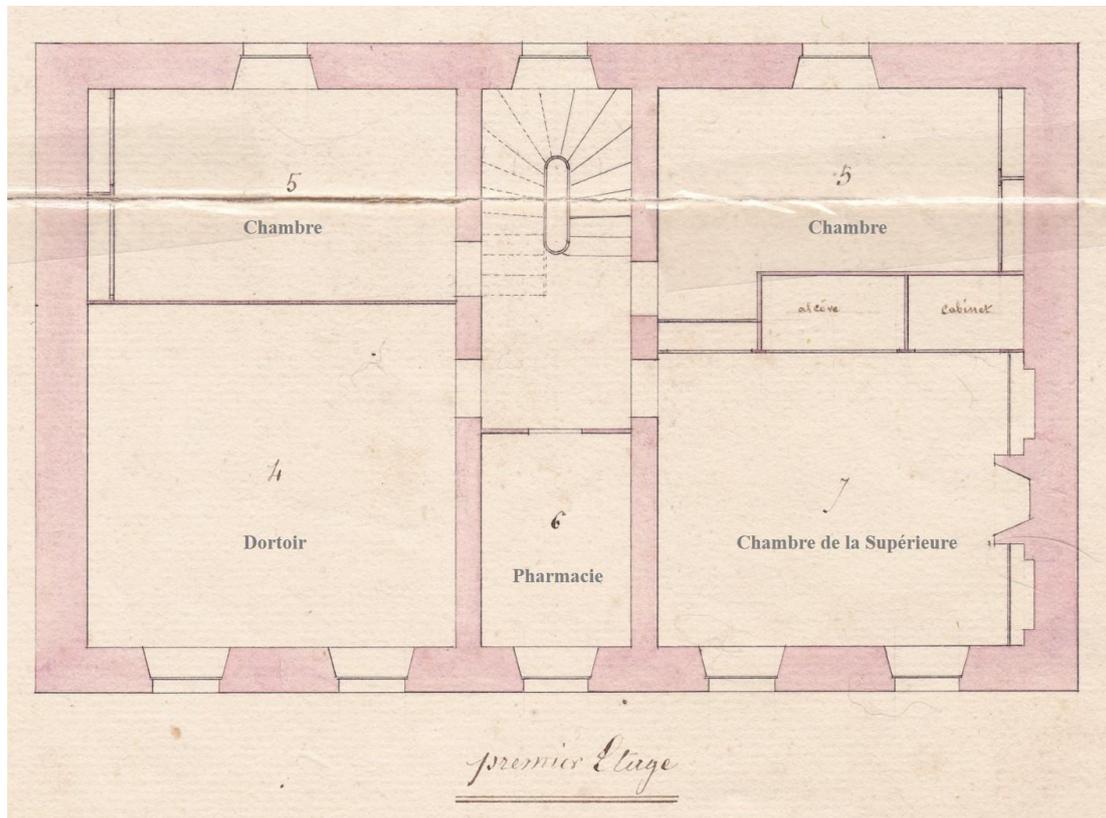
*C'est d'après l'avis de ces messieurs que nous avons dressé le projet de ce bâtiment qui sera construit dans un bel enclos, bien aéré, ayant les accès faciles pour y arriver ; isolé du bourg sans pour cela être éloigné de l'église. C'est évident que cet emplacement convient sous tous les rapports, et surtout à cause de la grandeur des jardins pour un établissement de ce genre.*

*Les cours de récréation pour les élèves étant presque horizontales, cette circonstance nous a dispensé d'indiquer les coupes transversales et longitudinales.*

*Murat, le 1<sup>er</sup> mai 1867*







Beau projet mais qui, au final, ressemblera, à peu près, à ceci :

